

BULLETIN FUSION

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA FUSION DES DIVISIONS SCOLAIRES DU MANITOBA

Numéro 3

Le 3 juin 2002

Nous continuons d'avancer de façon importante dans la préparation de la nouvelle organisation des divisions scolaires au Manitoba. Ce rapport présente les points principaux sur lesquels nous progressons, à savoir, entre autres, le nom des divisions, la structure des conseils d'administration et la nomination des administrateurs supérieurs.

J'aimerais remercier sincèrement tous les commissaires, les administrateurs supérieurs et le personnel pour les efforts exceptionnels qu'ils ont déployés en vue de s'assurer que les élèves du Manitoba bénéficient d'une transition réussie vers les nouvelles divisions scolaires.

Au cours des dernières semaines, le gouvernement provincial a également mis en place de nombreuses mesures importantes visant à soutenir le processus de fusion. Des règlements ont été adoptés concernant les noms et les frontières des nouvelles divisions, ainsi que les quartiers qu'elles engloberont.

Le projet de loi 14 intitulé *Loi sur la modernisation des écoles publiques* a été présenté en première lecture à l'Assemblée législative du Manitoba. La deuxième lecture est maintenant en cours. L'objectif du projet de loi 14 est de faire en sorte que le processus de fusion se réalise en douceur, tout en veillant aux intérêts des enfants en matière d'éducation. J'ai bon espoir que le projet de loi sera bientôt étudié par un comité législatif et qu'il sera adopté.

Le projet de loi 14 modifie la *Loi sur les écoles publiques* pour y introduire tous les changements précisés lorsque la fusion a été annoncée en novembre dernier. Le projet de loi prévoit l'établissement de commissions scolaires provisoires, institue un moratoire de trois ans sur la fermeture d'écoles à la suite de la fusion, exige des commissions scolaires qu'elles soient composées de cinq à neuf commissaires, requiert des commissions scolaires qu'elles tiennent des séances de consultation annuelles sur leur budget, permet le plafonnement des frais administratifs des divisions scolaires et révisé le mandat de la Commission des renvois. Le projet de loi établit également un processus de règlement des questions concernant le transfert de l'actif et du passif aux nouvelles divisions ainsi que la mutation des employés à celles-ci.

Pour la plupart des commissions scolaires, la prochaine étape du processus de transition consiste à établir une commission provisoire. Les commissions qui fusionnent doivent présenter des recommandations au sujet de la composition de la commission provisoire. Les commissions peuvent nommer un ou plusieurs de leurs commissaires actuels comme membres de la commission provisoire. Cette dernière constituera légalement une commission scolaire en vertu de la *Loi sur les écoles publiques*, et devra exercer les pouvoirs qui lui sont attribués conformément à cette loi.

Je suis convaincu que les commissions scolaires actuelles, de même que les commissions provisoires, une fois établies, continueront de s'efforcer de mener à bien le processus de transition de sorte que les affaires des nouvelles divisions scolaires soient transmises en bon ordre aux commissions scolaires qui seront élues en octobre.

Le ministre de l'Éducation, de la Formation
professionnelle et de la Jeunesse,

Drew Caldwell



État du progrès des divisions et des districts scolaires

Division scolaire Border Land

(Divisions scolaires Boundary, de Rhineland, de Sprague et la partie sud de la Division scolaire de la Rivière Rouge)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. La commission provisoire comptera également neuf membres. Les administrateurs supérieurs qui ont été nommés sont : M. Don Wiebe, comme directeur général et M. Bryan Nichols, comme secrétaire-trésorier. Le bureau de la commission sera situé à Altona.

Division scolaire Frontier

(y compris les districts scolaires de Lynn Lake, de SnowLake, de Leaf Rapids et de Churchill, et Rorketon et Camperville)

La Division scolaire Frontier conservera la structure actuelle de sa commission, de même que son équipe d'administrateurs supérieurs. Des comités scolaires seront créés dans toutes les communautés qui se joindront à la Division scolaire Frontier.

Division scolaire Louis-Riel

(Divisions scolaires de Saint-Boniface et de Saint-Vital)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. Les administrateurs supérieurs qui ont été nommés sont : M. Terry Borys, comme directeur général et PDG, et M. René Appelmans, comme secrétaire-trésorier.

Division scolaire Mountain View

(Divisions scolaires Duck Mountain, Intermountain et Dauphin, et Pine River)
Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. Les administrateurs supérieurs qui ont été nommés sont : M. Barry Nadolny, comme directeur général, M. Bart Michaleski, comme secrétaire-trésorier.

Division scolaire de Park West

(Divisions scolaires Pelly Trail et Birdtail River)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. Les administrateurs supérieurs qui ont été nommés sont : M. Tony Martin, comme PDG, M. Gerald Puhach, comme secrétaire-trésorier. Les commissions scolaires existantes ont décidé que ces nominations entreraient en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

Division scolaire Pembina Trails

(Divisions scolaires d'Assiniboine sud et de Fort Garry)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. Le processus de sélection des membres de l'équipe d'administrateurs supérieurs de la division est en cours.



Division scolaire Prairie Rose

(Divisions scolaires White Horse Plain et Midland)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. Les administrateurs supérieurs qui ont été nommés sont : M. Fred Colvin, comme directeur général et PDG, et M^{me} Agnes Gaultier, comme secrétaire-trésorière.

Division scolaire Prairie Spirit

(Divisions scolaires Mountain et Prairie Spirit)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. La commission provisoire comptera également neuf commissaires. Les administrateurs supérieurs qui ont été nommés sont : M. Lorne Miller, comme directeur général, et M^{me} Jody Parsonage, comme secrétaire-trésorière. Le bureau de la commission sera situé à Pilot Mound.

Division scolaire Vallée de la Rivière-Rouge

(Division scolaire de Morris-Macdonald et la partie nord de la Division scolaire de la Rivière Rouge)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait sept commissaires. L'équipe d'administrateurs supérieurs composée de M. Walt Friesen, au poste de directeur général, et de M. Peter Gordon, au poste de directeur des finances, restera en place pendant la période de transition.

Division scolaire de River East Transcona

(Divisions scolaires de River East et de Transcona)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. M. John Carlyle a été nommé directeur général de la nouvelle division. Le processus de sélection d'un secrétaire-trésorier est en cours.

Division scolaire Southwest Horizon

(Divisions scolaires Antler River et Souris Valley)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. Le processus de sélection de l'équipe d'administrateurs supérieurs est en cours.

Division scolaire Sunrise

(Divisions scolaires Agassiz et Springfield)

Il a été convenu que la commission scolaire compterait neuf commissaires. M. Ken Bell a été nommé directeur général de la nouvelle division. Le processus de sélection d'un secrétaire-trésorier est en cours. Pour le moment, le processus de fusion n'implique pas les districts scolaires Pine Falls et Whiteshell.



Plafond relatif aux frais administratifs

Le ministre a approuvé un grand nombre de recommandations du Comité d'examen FRAME sur la définition de l'administration et sur d'autres sujets connexes. La modification la plus importante concerne les exigences s'appliquant à l'établissement de rapports des dépenses du poste de la consultation et de l'élaboration de programme d'études, pour lesquelles le plafond des frais administratifs s'appliquera seulement à la partie administrative du programme. Afin de faciliter l'établissement de rapports relatifs à ces frais administratifs, un nouveau programme FRAME sera créé. Les autres frais liés au poste de la consultation et de l'élaboration de

programmes d'études ne seront pas restreints par le plafond fixé aux dépenses administratives des divisions scolaires.

Toutes les modifications apportées au système comptable FRAME ont été communiquées récemment aux divisions scolaires dans une lettre datée du 16 mai 2002 envoyée par le sous-ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse. Veuillez vous référer à cette lettre pour obtenir un résumé global des modifications apportées au système FRAME.

Taux différentiels en millièmes de dollar

Les divisions qui fusionnent devraient avoir déjà pris une décision quant à la nécessité de conserver les taux différentiels en millièmes de dollar prévus par la *Loi sur les écoles publiques* durant la période de trois ans, de 2003 à 2005. Afin de s'assurer que l'évaluateur municipal provincial est au courant de cette nécessité et de l'exigence correspondante de maintenir la base d'évaluation foncière cohérente

en fonction des frontières originales, les divisions scolaires désirant maintenir les taux différentiels en millièmes de dollar doivent en informer l'évaluateur en écrivant à l'adresse suivante :

M. Mark Boreskie
Évaluateur municipal provincial
Affaires intergouvernementales Manitoba
800, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4

Personnes-ressources à Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba

Toute question concernant l'initiative de fusion devrait être adressée à :

M. Brian Hanson
Directeur
Services d'administration scolaire
1181, avenue Portage, bureau 507
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
945-7391

M. Steve Power
Directeur
Direction des finances des écoles
1181, avenue Portage, bureau 511
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
945-0515

